

# **Compte rendu du conseil du Jeudi 14 Avril 2016**

*Présents : Mr Joël VIGNEL, Maire, CHEVALIER Chantal, FOURNIER Anne Sophie, MARTEAU Christine, MORISSEAU Nadine, PEREIRA Nathalie, Mrs BUTOUR François, CHAUMIEN Jean -Luc, DEVALLIERE Pascal, ERDN Cyrille, MILLET Daniel*

Mme MORISSEAU Nadine est nommée secrétaire de séance  
Précédent compte rendu : il est approuvé à l'unanimité

## **1 – Approbation des comptes de gestion 2015 et Vote des Comptes administratifs 2015**

Mr Le Maire nomme Mme CHEVALIER Chantal pour présenter les comptes administratifs et de gestion de la commune, des ordures ménagères, de l'assainissement et quitte la salle du conseil

Les résultats des différents comptes de gestion 2015 présentent des résultats en tous points semblables aux différents comptes administratifs 2015 correspondants.

Ils sont approuvés à l'unanimité

### **Budget de la commune**

Mme CHEVALIER Chantal fait lecture du compte administratif 2015.

#### **Sur la section de fonctionnement**

Le résultat de clôture est de 19 163.86 €.

#### **Sur la section d'investissement**

Le résultat clôture est de 132 065.60€

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **Budget des ordures ménagères.**

Mme CHEVALIER Chantal fait lecture du compte administratif 2015

#### **Sur la section de fonctionnement,**

Le résultat de clôture est de 7 482.18€.

#### **Sur la section d'investissement**

Le résultat de clôture s'élève à 3 288.37€

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **Budget assainissement**

Mme CHEVALIER Chantal fait lecture du compte administratif 2015

#### **Sur la section de fonctionnement,**

Le résultat 2014 reporté était de 1 008.16€.

Le montant des recettes sur l'exercice est de 1 840,00 € (amortissement d'une subvention recettes en fonctionnement et dépense en investissement)

Le résultat de clôture est donc de 2 848.16 €

#### **Sur la section d'investissement**

le résultat 2014 reporté était de 4 709.40€.

le montant des dépenses sur l'exercice s'élève à 1 840,00 €

Le résultat de clôture est donc de 2 869.40 €

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

## **2 – Vote des produits des taxes communales**

Mr VIGNEL signale que les taux d'imposition n'ont pas été modifiés depuis 2012. Il propose de les changer comme suit :

	2016
Taxe d'habitation	25.26 %
Taxe foncière sur le bâti	11.96 %
Taxe foncière sur le non bâti	30.09 %
CFE	25.34 %

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **3 – Vote du budget 2016 de la commune**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes\_ 313 467.86 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes 240 711.44 €

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **4 – Vote du budget 2016 des ordures ménagères de Précý**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes\_ 40 282.18 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes 3 288.37 €

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **5 – Vote du budget 2016 assainissement de Précý**

Pour des raisons comptables, ce budget va s'éteindre en 2017 et non en 2016 comme demandé en début d'année.

Le solde de l'exercice présent sur ce budget sera reversé au budget principal de la commune

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

Le budget sera alors le suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT** 2 848.16 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT** 2 869.40 €

Vote : 0 abstention, 0 contre

Voté à l'unanimité

### **6 – Questions diverses**

a- Devis pour les portes de l'église :

Des devis ont été demandés pour faire réparer les portes de l'Eglise. 2 entreprises ont répondu et proposent de refaire les portes à l'identique en chêne ou en bois exotique. Le devis de l'entreprise SIMON est accepté pour un montant de 2 662.08 €.

b- Des stores seront mis à la salle des fêtes : acceptation du devis de l'entreprise Stores et décor pour un montant de 3 635.98 €

c- La Communauté de Commune organise des cours d'informatique à Beffes le jeudi, sur inscription préalable. S'adresser à la Communauté de Communes

La séance est levée à 22h